

caractéristiques de l'option «Revenus Garantis» à partir de mars 2013

adhésion simple : Terre d'avenir 2

Contrat de groupe d'assurance sur la vie
n° LMP148100888V1 libellé en euros et/ou en unités de compte

ADHÉRENT ET ASSURÉ

Monsieur Madame

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____ Né(e) le :

A (Commune/CP) : _____

Titulaire du contrat N° (si en cours d'adhésion) : _____

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION

Les «Revenus Garantis»

A compter de 60 ans ou 65 ans selon le choix de l'adhérent, celui-ci peut mettre en place les revenus garantis, sous forme de rachats partiels programmés sur l'unité de compte retenue dans le cadre de l'option.

Au moment de la mise en place des revenus garantis, l'adhérent choisit le montant annuel de ces revenus dans la limite du *revenu garanti annuel maximum* correspondant à l'option.

En cas d'épuisement de l'épargne disponible sur l'unité de compte retenue dans le cadre de cette option, l'assureur s'engage à verser un «revenu viager» (jusqu'au décès de l'assuré), sous forme d'une rente viagère, égal au montant du revenu garanti annuel maximum à la date d'épuisement de l'épargne.

Les effets sur les garanties de l'option «Revenus Garantis» suite à des opérations sur le contrat (rachats, arbitrages, versements...) sont décrits dans les articles «Option Revenus Garantis» du Projet de contrat d'assurance.

Le revenu garanti par l'assureur est exprimé avant la prise en compte des prélèvements fiscaux ou sociaux opérés dans le cadre réglementaire.

Cliquet sur le revenu garanti annuel maximum de l'option

Tous les ans, à la date anniversaire du premier investissement (versement et arbitrage) sur l'unité de compte retenue dans le cadre de cette option, le montant du revenu garanti annuel maximum est réévalué conformément à l'article «Cliquet sur le revenu garanti annuel maximum de l'option» du Projet de contrat d'assurance.

Dans le cadre de la présente option et en complément des dispositions contractuelles, ce cliquet bénéficie d'une revalorisation minimale. A chaque date anniversaire précédant la mise en place des revenus, la valeur de référence du cliquet augmentera d'un montant minimum égal à 3 % des investissements sur l'option. Un prorata temporis sera appliqué pour les investissements complémentaires sur l'année. En cas de désinvestissement sur l'option, l'assiette des investissements sera diminuée dans les mêmes proportions que l'épargne inscrite au jour du désinvestissement. Le montant du revenu garanti annuel maximum devient alors égal à cette nouvelle référence multiplié par le taux de revenu garanti.

Les frais

Les frais de l'option retenue sont indiqués ci-après.

Conditions liées à l'âge

Cette version d'option Revenus Garantis est accessible uniquement aux assurés âgés de 55 à 75 ans.

Les supports

La nature et l'orientation de gestion financière des unités de compte sont indiquées ci-après.

Indicateurs de référence

L'indice EuroMTS 7-10 ans Investment Grade est un indice mesurant les performances des emprunts d'Etat les plus représentatifs de la Zone euro ayant une durée de vie comprise entre 7 et 10 ans et qui sont notés investment grade par au moins deux des plus importantes agences de notation. Cet indice est élaboré et calculé par Euronext.

L'indice DJ Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis, est un indice calculé en continu par la société Stoxx à partir d'un panier composé des 50 plus grosses capitalisations de la Zone euro. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée du flottant. Cet indice est publié par Stoxx Limited et disponible sur www.stoxx.com.

CHOIX DE L'ADHÉRENT

L'adhérent choisit l'option : « Revenus Garantis 3,70 % à compter de 65 ans » ou « Revenus Garantis 3,20 % à compter de 60 ans ». Au sein de l'option choisie, il sélectionne l'unité de compte sur laquelle il souhaite investir.

Je choisis l'option «Revenus Garantis 3,70 % à compter de 65 ans»

Je sélectionne l'unité de compte suivante :

Nom du fonds Descriptif et frais au titre du fonds
et Code ISIN

TERRE D'AVENIR PRUDENT 65 ans
Classification : FCP diversifié
Gestionnaire : AMUNDI
OPCVM d'OPCVM : le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indice de référence composé à 80 % d'EuroMTS 7/10 Investment Grade et 20 % du DJ Euro Stoxx 50 sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.
ISIN : FRO010673327
Frais d'entrée : Maximum de 5,00 %*
Frais de rachat : Néant
Frais financiers : Maximum de 1,00 %
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).

TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 65 ans
Classification : FCP diversifié
Gestionnaire : AMUNDI
OPCVM d'OPCVM : le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indice de référence composé à 60 % d'EuroMTS 7/10 Investment Grade et 40 % du DJ Euro Stoxx 50 sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.
ISIN : FRO010673335
Frais d'entrée : Maximum de 5,00 %*
Frais de rachat : Néant
Frais financiers : Maximum de 1,40 %
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).

TERRE D'AVENIR DYNAMIQUE 65 ans
Classification : FCP diversifié
Gestionnaire : AMUNDI
OPCVM d'OPCVM : le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indice de référence composé à 40 % d'EuroMTS 7/10 Investment Grade et 60 % du DJ Euro Stoxx 50 sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.
ISIN : FRO010673343
Frais d'entrée : Maximum de 5,00 %*
Frais de rachat : Néant
Frais financiers : Maximum de 2,00 %
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).

* Exonération des droits d'entrée.

FRAIS DE L'OPTION

L'option est proposée avec une majoration des frais de gestion sur encours en fonction de l'unité de compte sélectionnée. Les taux de frais, venant en majoration des frais de gestion sur encours, sont les suivants :

Taux de frais venant en majoration des frais de gestion sur encours

TERRE D'AVENIR PRUDENT	1,60 %
TERRE D'AVENIR EQUILIBRE	2,05 %
TERRE D'AVENIR DYNAMIQUE	2,50 %

VALEURS DE RACHAT MINIMALES DE L'ÉPARGNE INVESTIE SUR L'OPTION

Les valeurs de rachat minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à l'adhésion. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

Pour un versement initial correspondant à une épargne investie de 100 unités de compte (valeur liquidative 1 000 euros), les nombres d'unités de compte garantis sont les suivants :

	Au terme de 1 an	Au terme de 2 ans	Au terme de 3 ans	Au terme de 4 ans	Au terme de 5 ans	Au terme de 6 ans	Au terme de 7 ans	Au terme de 8 ans
Cumul des primes nettes versées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TERRE D'AVENIR PRUDENT	97,440	94,946	92,515	90,147	87,839	85,590	83,399	81,264
TERRE D'AVENIR EQUILIBRE	96,990	94,071	91,239	88,493	85,829	83,246	80,740	78,310
TERRE D'AVENIR DYNAMIQUE	96,540	93,200	89,975	86,862	83,857	80,956	78,155	75,451

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des opérations ultérieures suivantes : versements, arbitrages, rachats partiels, rachats partiels programmés.

Les valeurs de rachat en euros relatives aux unités de compte sont obtenues en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur liquidative de l'unité de compte.

Je choisis l'option «Revenus Garantis 3,20 % à compter de 60 ans»

Je sélectionne l'unité de compte suivante :

Nom du fonds Descriptif et frais au titre du fonds
et Code ISIN

<input type="checkbox"/> TERRE D'AVENIR PRUDENT 60 ans	Classification : FCP diversifié Gestionnaire : AMUNDI OPCVM d'OPCVM : le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement. Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indice de référence composé à 80 % d'EuroMTS 7/10 Investment Grade 20 % du DJ Euro Stoxx 50 sur un horizon de placement supérieur à 5 ans. ISIN : FR0010678441 Frais d'entrée : Maximum de 5,00 %* Frais de rachat : Néant Frais financiers : Maximum de 1,30 % Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).
<input type="checkbox"/> TERRE D'AVENIR EQUILIBRE 60 ans	Classification : FCP diversifié Gestionnaire : AMUNDI OPCVM d'OPCVM : le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement. Objectif de gestion : l'objectif de gestion est de procurer aux porteurs une surperformance par rapport à l'indice de référence composé à 60 % d'EuroMTS 7/10 Investment Grade et 40 % du DJ Euro Stoxx 50 sur un horizon de placement supérieur à 5 ans. ISIN : FR0010678508 Frais d'entrée : Maximum de 5,00 %* Frais de rachat : Néant Frais financiers : Maximum de 1,90 % Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est établie chaque jour (J) où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré (J+1).

* Exonération des droits d'entrée.

FRAIS DE L'OPTION

L'option est proposée avec une majoration des frais de gestion sur encours en fonction de l'unité de compte sélectionnée. Les taux de frais, venant en majoration des frais de gestion sur encours, sont les suivants :

	Taux de frais venant en majoration des frais de gestion sur encours
TERRE D'AVENIR PRUDENT	1,40 %
TERRE D'AVENIR EQUILIBRE	1,85 %

VALEURS DE RACHAT MINIMALES DE L'ÉPARGNE INVESTIE SUR L'OPTION

Les valeurs de rachat minimales ci-dessous prennent en compte l'ensemble des frais connus et pouvant être établis à l'adhésion. Les prélèvements sociaux et fiscaux ne sont pas pris en compte.

Pour un versement initial correspondant à une épargne investie de 100 unités de compte (valeur liquidative 1 000 euros), les nombres d'unités de compte garantis sont les suivants :

	Au terme de 1 an	Au terme de 2 ans	Au terme de 3 ans	Au terme de 4 ans	Au terme de 5 ans	Au terme de 6 ans	Au terme de 7 ans	Au terme de 8 ans
Cumul des primes nettes versées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TERRE D'AVENIR PRUDENT	97,640	95,336	93,086	90,889	88,744	86,650	84,605	82,608
TERRE D'AVENIR EQUILIBRE	97,190	94,459	91,805	89,225	86,718	84,281	81,913	79,611

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'adhérent.

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des opérations ultérieures suivantes : versements, arbitrages, rachats partiels, rachats partiels programmés.

Les valeurs de rachat en euros relatives aux unités de compte sont obtenues en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur liquidative de l'unité de compte.

SIGNATURE

L'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

La notice d'information, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou le prospectus simplifié, la note détaillée, le règlement ou les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique du ou des supports libellés en unités de compte investis sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des OPCVM concernés ou auprès de l'Autorité des Marchés Financiers via son site internet : <http://www.amf-france.org>.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les caractéristiques de l'option «Revenus Garantis» comprenant notamment le taux de revenu garanti annuel maximum, l'âge d'entrée en vigueur, les frais et les unités de compte éligibles à l'option.

Fait à _____, le _____

Code + cachet du conseiller

Signature de l'adhérent
(précédée de la mention "lu et approuvé")